

# Le pamphlet

P É R I O D I Q U E I N D É P E N D A N T

## Editorial

«Si vous voulez éviter que les cambrioleurs ne cassent tout, après avoir pénétré chez vous en votre absence, laissez votre argent et vos bijoux en évidence sur la table du salon, ainsi que la clé du coffre.»

*C'est le message que pourrait adresser à ses administrés un Etat qui aurait décidé de faire l'économie d'un corps de police, en expliquant que les effectifs qu'il faudrait mettre sur pied, pour prévenir les cambriolages, seraient de toute façon insuffisants à éviter les effractions et que, dès lors, mieux vaut être réaliste et s'adapter à la pénurie pour éviter des dommages supplémentaires.*

*La loi sur l'asile a été conçue à la fin de la dernière guerre, pour quelques dizaines de requérants par an. Le préambule de la Convention du 28 juillet 1951 inspirée par l'ONU reconnaît qu'en cas d'afflux, il peut résulter de l'octroi du droit d'asile des charges exceptionnellement lourdes pour certains pays [et dès lors] que la solution satisfaisante des problèmes dont l'Organisation des Nations Unies a reconnu la portée et le caractère internationaux ne saurait, dans cette hypothèse, être obtenue sans une solidarité internationale.*

*Actuellement, cette solidarité internationale n'est exigée que des pays européens. Quand bien même les migrants qui se prétendent «exposés à de sérieux préjudices» sont tous issus de pays africains ou asiatiques, et que le pays sûr le plus proche, pour un Syrien ou un Erythréen, devrait être l'Arabie séoudite plutôt que la Suisse, des milliers d'étrangers pénètrent sur notre territoire chaque mois en se prévalant du **droit d'asile**, par quoi il faut entendre non pas ce qu'il était à l'origine, le droit pour un Etat d'accueillir des réfugiés, mais le droit subjectif accordé à tout étranger qui satisfait aux conditions posées par la définition onusienne à l'article premier de la Convention, et à l'article 3 de la loi suisse, d'obtenir l'asile.*

*La loi sur laquelle le peuple suisse est appelé à se prononcer le 5 juin (modification du 25 septembre 2015 de la loi du 26 juin 1998 sur l'asile, RS 142.31) est une tentative d'**organisation du désordre**: sachant que la Suisse va être submergée de plusieurs dizaines de milliers de migrants qu'on aura laissés pénétrer sur le territoire; qu'on ignore par quel Etat européen, réputé sûr, ces gens ont transité pour arriver chez nous par voie terrestre puisqu'il n'existe plus de contrôle aux frontières, il ne sera pas possible, juridiquement, d'exiger de l'Italie, de l'Autriche ou de l'Allemagne (qui auront oublié de les enregistrer) leur réadmission en vertu des accords de Dublin.*

*Il faudra donc ouvrir des procédures, avec auditions, hébergement, conseils juridiques, voies de recours ordinaires et extraordinaires, et décisions de renvoi inexécutables, faute d'accords de réadmission.*

*Si l'on admet que l'invasion des migrants en Europe est inévitable, voire, comme on l'entend quelquefois, que les Etats européens ont un devoir moral d'accueillir sur leur sol, d'héberger et d'entretenir les millions d'Africains ou de Proche-Orientaux qui aspirent à l'amélioration de leur situation matérielle, alors le projet de Mme Sommaruga, qui va accélérer les procé-*

*dures, serait admissible, sous la réserve toutefois de l'assistance juridique «gratuite» et des possibilités d'expropriation, deux aspects du projet qui devraient en justifier le rejet.*

*Mais il faut repousser cette loi pour une raison plus fondamentale: c'est qu'elle est fondée sur des prémisses fausses. Si les frontières terrestres étaient dûment contrôlées, les seuls requérants d'asile pour lesquels une procédure devrait être ouverte arriveraient par la voie des airs, avec des documents d'identité valables et authentiques.*

*On m'objecte que ces contrôles seraient une entrave à la libre circulation acceptée par un accord international. Faux! L'ALCP n'implique pas la libre circulation de personnes dépourvues de documents d'identité. On m'objecte encore l'insuffisance de personnel chez les gardes-frontières. J'admets que le rétablissement des contrôles systématiques demandera la coopération de l'armée, dans un premier temps, et un effort accru de recrutement et de formation. On m'objecte le coût. Cet argument n'est pas sérieux si l'on songe aux économies réalisées par la Confédération, par les cantons et par les communes si plus un seul «migrant» ne pouvait entrer en Suisse par voie terrestre. On m'objecte enfin le manque de solidarité au sein de l'Europe si les principales victimes de l'invasion, Grèce et Italie, doivent assumer seules l'accueil et l'hébergement.*

*D'abord, nous ne sommes pas membres de l'Union européenne et les ukases de la Commission ne nous concernent pas. Ensuite, et même si nous n'avons pas de conseils à donner au gouvernement italien, il est évident que si sa marine porte secours aux embarcations de migrants et les aide à accoster au lieu de les obliger à rebrousser chemin, il encourage les candidats à la migration à tenter leur chance. Enfin, les traditions d'accueil et d'hospitalité dont on nous rebat les oreilles n'impliquent nullement qu'on doive accepter l'invasion de sa maison par une tribu qui vous prie aujourd'hui de vous replier dans la pièce du fond et qui exigera demain que vous vous conformiez à son mode de vie.*

*Le refus de la loi sur l'asile, le 5 juin prochain, n'implique pas la pérennité du statu quo mais le début d'une prise de conscience. Il faut rétablir un strict contrôle des frontières.*

Claude Paschoud

## Au courrier

*Cher Journal,*

*Nous avons bien lu votre article sur le revenu de base inconditionnel. Nous regrettons votre position, laquelle stipule que le revenu de base veut reproduire le mode de fonctionnement de la sphère familiale. Ce n'est pas tout à fait correct. Vous le savez sans doute bien vous-même, la sphère non marchande existe bien au-delà de la cellule familiale. Vous en êtes même la preuve en acte:*

*«Le Pamphlet est un périodique indépendant édité à Lausanne. Depuis 1970, il a trouvé une place originale dans le paysage de la presse de Suisse romande. Ses rédacteurs sont **bénévoles.**»*

*Par contre, vous ne savez peut-être pas que, [selon l'Office fédéral de la statistique](#), l'ensemble de ces activités bénévoles dépasse de 20% le travail rémunéré en Suisse (soit 401 milliards de francs).*

*Bien que non marchandisées, ces activités permettent en effet au PIB de grimper, et à la Suisse de fonctionner.*

*Est-il donc selon vous si déraisonnable d'imaginer que soit redistribuée la richesse à laquelle contribuent activement ces bénévoles? Est-ce mépriser le travail, comme le prétendent de nombreux détracteurs? Ou plutôt une manière de le requalifier, de le redéfinir, en tenant compte de ces richesses créées autrement ?*

*Quoi qu'il en soit, nous vous remercions de vous être penché sur la question, et nous vous présentons, cher Journal, nos meilleures salutations.*

Julien Cart, ancien membre du comité de BIEN-CH <http://rbi-oui.ch/>

\*\*\*\*\*

## Dérive d'une société sans tête

Au moment où ces lignes sont rédigées, les sondages prédisent le succès dans les urnes de l'initiative populaire «en faveur du service public», alors même que toute la classe politique y est opposée, de la droite à la gauche, tout comme les organisations économiques et syndicales et les associations de défense des services publics.

Sans préjuger du résultat du vote, on peut voir dans cette dissonance une illustration paroxystique du fossé qui s'est creusé entre la population et ses *élites* – politiciens, dirigeants, médias, organisations représentatives. Le citoyen de base manifeste aujourd'hui une méfiance viscérale à l'égard des personnes et institutions traditionnellement chargées de guider ses choix. «Tous des pourris, des vendus, complices du système, uniquement occupés à défendre leurs propres intérêts!...»

Ces reproches ne sont pas sans fondements. Les élites, si tant est qu'on puisse encore les appeler ainsi en considérant leur niveau moyen d'intelligence, ont largement démérité, abusant de leur position et négligeant les responsabilités liées à leurs fonctions. Dans ces circonstances, la méfiance est un sain réflexe et la volonté de réfléchir par soi-même est louable.

Mais que constate-t-on? La plupart des citoyens, sans trop *réfléchir par eux-mêmes*, se contentent de prendre le contrepied des thèses officielles, puis d'en adopter d'autres, de manière plus ou moins aléatoire, au gré de leurs craintes et de leurs envies, au gré aussi des discours mobilisateurs de quelques nouveaux gourous qui s'imposent peu à peu comme une *élite officieuse*. L'émancipation intellectuelle des masses populaires suscite certes quelques réactions salutaires, mais ouvre aussi la porte aux tendances les plus loufoques et les plus anarchiques, les plus imprévisibles et les plus violentes. Les complotistes paranoïaques se rassurent en répétant que *tout est faux* et qu'*on nous ment*. Des économistes farfelus imaginent une société affranchie des réflexes humains et des principes mathématiques les plus élémentaires. Les sectes de frappadingues pullulent. Des marées humaines se laissent séduire par la remise en question de tous les mécanismes communautaires traditionnels. Des foules de désœuvrés et de désespérés défilent en ânonnant de vagues messages de paix et d'amour, et cassent tout sur leur passage tout en se disputant entre eux la légitimité de leurs actions.

Ce qu'on appelle la *société civile* ressemble désormais à un troupeau de bêtes furieuses fonçant tête baissée dans toutes les directions à la fois. Les individus sont devenus incontrôlables, rétifs à tout message officiel et à toute tentative de canalisation. Le bien et le mal se côtoient et se mélangent, mais rarement en quantités égales, et sans qu'aucune autorité n'impose clairement leur distinction.

On peut dès lors s'inquiéter lorsque ces mêmes individus prétendent *réorganiser notre société* ou *inventer le monde de demain*. Les révolutions nous promettent toujours des *lendemains qui chantent* et une *société plus juste*, mais elles ne nous confrontent finalement qu'à la violence, à la méchanceté, à la bêtise et aux plus bas instincts de la race humaine.

On doit admettre que toute société a besoin d'élites capables de la diriger de manière intelligente, raisonnable et cohérente, et que la population n'a pas cette compétence. Il est naturel et légitime que les citoyens réagissent lorsque ces élites sont défaillantes, mais il est illusoire d'imaginer qu'ils puissent se substituer à elles. C'est d'autant plus vrai lorsque la population a subi pendant plusieurs générations un sévère affaiblissement intellectuel et moral – cet affaiblissement étant généralement un dommage collatéral de la déchéance des élites.

Certes, ce discours *élitiste* n'a pas bonne presse aujourd'hui, dans la mesure où il est abusivement employé par nos élites déchues pour contester certaines réactions populaires. Pour autant, sa pertinence est confirmée par la confusion totale dans laquelle notre société est plongée.

*Pollux*

\*\*\*\*\*

## Faux prophètes

*«Prenez garde aux pseudo-prophètes qui viennent à vous sous le vêtement de la brebis, mais qui, à l'intérieur, sont des loups rapaces.»*

Matt. VII, 15

Le samedi 9 avril 2016, en page 8, le *Nouvelliste* publiait un éloge significatif de l'Exhortation post-synodale sur la famille, de Bergoglio. Cet article portait la signature de l'abbé Michel Salamolard. «La joie de l'Évangile, c'est la joie de l'amour», écrit-il initialement pour signifier, en bref, le résumé de la vie chrétienne. La joie est pour tous... Première équivoque que je n'hésite pas à qualifier de satanique, car si, effectivement, la promesse du salut est universelle, cela ne signifie absolument pas que le salut effectif le soit aussi. Par conséquent, la joie et l'amour doivent être ordonnés, non pas comme l'homme l'entend indépendamment de la révélation divine, mais comme il doit les entendre à la lumière de cette révélation telle qu'interprétée et infailliblement transmise par la seule Église catholique romaine!

Taire ces conditions, c'est obscurcir la voie du bonheur promis aux hommes, à tous les hommes. Il y a donc dans cette seule déclaration un silence qualifié qui en pervertit la connaissance et l'annonce. Le loup déguisé en agneau...

Le mensonge ne tarde pas au demeurant: «Le chemin du pape n'est pas celui du permis et du défendu, mais celui de l'amour vécu.» Or la vraie foi nous enseigne que le but du sage est d'arriver jusqu'à la vue de Dieu (Ecclésiastique VI, 23) par la voie de l'obéissance à un Dieu très saint (Ecclésiastique IV, 15). Qui prétend aimer Dieu sans égard à ses commandements n'est qu'un menteur. L'abbé M. Salamolard le prouve à deux reprises et de manière absolument claire.

Mais auparavant, il convient d'évoquer trois épisodes relatés dans les Evangiles, qui établissent clairement que l'attention au vécu des personnes rencontrées par le Christ n'abolit pas, bien au contraire, la référence explicite au permis et au défendu:

1. La femme prise en flagrant délit d'adultère: elle est conduite de force au Christ par des hommes qui se servent d'elle non pour la juger personnellement mais pour compromettre le Christ lui-même, à qui ils l'amènent. Le Christ refuse cette instrumentalisation, mais – et là est le détail essentiel à notre propos –, libérée de ses accusateurs politiques, la femme **reste** auprès du Christ, l'évangile de saint Jean le note: «A ces mots, ils se retirèrent un à un, (...) et Jésus resta seul avec la femme, qui était **toujours là**<sup>1</sup>.» (Jean VIII, 9). Cette femme aurait pu fuir. Elle reste auprès du Christ, et c'est sans doute ce courage qui lui a valu son pardon, avec le rappel de la loi par le Christ: «Moi non plus je ne te condamne pas. Va, désormais ne pèche plus.» (Ibid. verset 11). Il est donc absolument indubitable qu'il y a un lien entre ce pardon et l'écoute, par la femme adultère, du rappel du commandement violé.

2. La Samaritaine: lorsque le Christ lui apprend que celui qui boira l'eau qu'il donnera n'aura plus jamais soif, elle manifeste son intérêt pour ce don. C'est alors que le Christ, répondant à sa demande, lui dit: «Va, appelle ton mari et reviens ici.» (Jean IV, 16). Elle lui répond avec franchise: «Je n'ai pas de mari.» (Ibid. verset 17). Il s'agit là, de la part du Christ, d'une mise à l'épreuve: l'intérêt pour le don de la grâce ne suffit pas. Il est nécessaire de ne pas tricher avec la loi. La Samaritaine n'a pas triché.

3. La triple demande du Christ ressuscité à Pierre, destinée à le confirmer dans sa fonction de chef du collège apostolique, évidemment liée au triple reniement de Pierre au début de la Passion.

On déduira de ces trois exemples que toute profession d'amour de Dieu ne saurait jamais se concilier avec la violation, sans repentir effectif, d'aucun précepte du Décalogue.

Au regard de ces exigences fondamentales, et incontestablement évangéliques, voici deux propositions de l'abbé Michel Salamolard qui les contredisent ouvertement:

a) «Les divorcés remariés trouveront leur place et leur pleine intégration dans l'Eglise par l'approfondissement de leur expérience d'amour et de fidélité.»... Dans l'adultère? Cela s'appelle «la pastorale du discernement et du dialogue». Il n'y a ni discernement ni dialogue sincère dès que la vérité sur l'état de ces personnes est sciemment passée sous silence. L'Evangile est clair: le pseudo-mariage civil après divorce, quand il y a eu, préalablement, un mariage religieux, n'est qu'un concubinage public et un adultère. Ceux qui sont dans cette situation ne sont pas hors de l'Eglise, mais, pécheurs publics, ils sont exclus des sacrements. Connaître ces choses relève de la connaissance élémentaire de la vraie foi.

b) «Les personnes homosexuelles sont aussi appelées à grandir dans la joie d'aimer. Celles qui vivent en couple comme les autres. Celles qui attendent du pape un permis d'aimer, le

reçoivent bel et bien à travers l'Exhortation post-synodale.» Il suffit, pour apprécier cette proposition, de rappeler ce que dit saint Paul sur le sujet au chapitre 1, versets 26 et 27, de son épître aux Romains. Il y a donc là plus qu'une dénaturation de la foi chrétienne. L'abbé Michel Salamolard réalise à la lettre cette prédication concernant les précurseurs de l'Antéchrist: «Et il leur fut donné un pouvoir semblable à celui des scorpions.» (Apoc. IX, 3).

*Michel de Preux*

<sup>1</sup>C'est moi qui souligne.

\*\*\*\*\*

## Petite réflexion énergétique

### Une voiture électrique

Bob est un jeune cadre dynamique. La trentaine, il est considéré par ses collègues comme un gagnant, un garçon avec des principes et un bon époux. Il est marié à Jennifer, naturopathe de deux ans sa cadette, militante de Greenpeace et maman de deux jeunes bambins. En rentrant à la maison ce soir, Bob est content, car il va faire une belle surprise à sa charmante épouse. Il a passé chercher chez le concessionnaire Honda le dernier modèle de voiture familiale électrique proposé par la marque. Mais Bob va au-devant d'une cruelle déception. La réaction de sa moitié n'est pas celle à laquelle il s'attendait.

«Quoi! une voiture électrique, mais tu n'es pas fou? Tu ne comprends rien à rien. Depuis le temps que je te dis qu'on doit sortir du nucléaire, je pensais avoir été claire. Va m'échanger cette horreur contre deux vélos... NORMAUX HEIN, PAS ÉLECTRIQUES!»

L'erreur de Bob est compréhensible. Comme nombre de ses concitoyens, il a pensé faire œuvre d'authentique écologiste en choisissant la voiture «verte» par excellence, uniquement électrique et sans émissions de gaz à effet de serre. Mais voilà, l'écologie ce n'est pas seulement éviter les combustibles fossiles et Bob n'est pas un écolo pur sucre. Il s'y est mis surtout pour faire plaisir à Jenny et accessoirement pour la mettre dans son lit. Il écoute d'une oreille parfois distraite ses envolées passionnées sur les ampoules LED et sur les panneaux photovoltaïques.

L'erreur commise lors du choix de la voiture va amener Bob au divorce et à l'alcoolisme, mais ça, c'est une autre histoire.

### Marketing politique

L'écologie est à la mode; pas le parti écologiste, déviation verdâtre du parti socialiste, qui est en perte de vitesse, mais bien l'écologie de conscience individuelle. Les discours alarmistes concernant le réchauffement de la planète et la destruction de notre écosystème sont peut-être exagérés, mais il serait prudent dans tous les cas d'appliquer le principe de précaution et de prendre des mesures.

On peut classer les sources d'énergie en deux catégories: les renouvelables comme le soleil, le vent, les rivières et les non renouvelables comme le pétrole et l'uranium. Les énergies fossiles finiront un jour par s'épuiser, bien qu'on ne sache pas exactement quand, et provoquent des émissions polluantes; le combustible nucléaire utilisé doit être stocké de manière sûre en raison des radiations qu'il émet et les centrales peuvent provoquer des catastrophes épouvantables comme on l'a vu à Tchernobyl et Fukushima.

Pour l'année 2015, selon l'Office fédéral de l'énergie, la Suisse a produit 66'344 millions de kWh, un peu plus que la consommation indigène. La production se répartit essentiellement entre l'hydraulique, 40'268 millions de kWh, et le nucléaire, 24'132 millions de kWh. Les autres énergies dites renouvelables comme l'éolien et le solaire représentaient respectivement en 2014 une production de 101 et 1'455 millions de kWh, soit 2,35 % de la production globale de 2015.

A la suite de la catastrophe de Fukushima, le monde politique est entré en ébullition: l'occasion était trop belle pour ne pas la saisir et se faire mousser en voguant sur la vague du NON au nucléaire. C'est ainsi que notre Doris nationale nous a pondu sa stratégie énergétique à l'horizon 2050. Ah! 2050, c'est loin! Trente-quatre ans! Elle sera à la retraite à ce moment-là.

Selon elle, on va y arriver en réduisant la consommation et en investissant dans d'autres formes de production d'énergie.

La réduction de la consommation, ça ne s'est jamais vu et, malgré une constante amélioration des appareils, on est toujours plus nombreux et on consomme toujours plus. Et pour ce qui est d'augmenter la production, il va falloir investir.

Je me suis amusé à faire quelques recherches sur des sites traitant de la production électrique et j'en ai extrapolé les exemples suivants: pour remplacer la production actuelle d'énergie nucléaire par de l'énergie solaire, il faudrait installer 220 km<sup>2</sup> de panneaux photovoltaïques, soit cinq fois la surface de la ville de Lausanne. Et si on voulait faire de même avec l'éolien, sans parler de l'abomination esthétique que cela représenterait, il faudrait compter avec six mille éoliennes sur une surface de 750 km<sup>2</sup>, soit deux fois et demi le canton de Genève.

La réflexion sur les sources d'énergie possibles et leur impact sur l'environnement est nécessaire, mais il faut se garder de décisions prises à la hâte et sous le coup de l'émotion, surtout lorsque cette émotion ressemble plutôt à de la manœuvre politicienne.

Dans la mesure où nous ne sommes pas encore parvenus à mettre au point la fusion nucléaire, qui nous permettra de produire des quantités illimitées d'énergie propre, nous devons nous attendre à voir notre facture d'électricité se multiplier par deux ou trois sur les prochaines décennies. Il n'y a qu'ainsi que pourront être assumés les coûts d'investissement dans les nouvelles techniques de production électrique.

*Xavier Savigny*

\*\*\*\*\*

## Armée en déroute

Comme nos lecteurs le savent, un référendum<sup>1</sup> a été lancé contre la réforme dite *Développement de l'armée* (DEVA). Notre collaborateur François Villard, membre du Groupement Giardino qui se bat pour le maintien d'une véritable armée de milice, a exprimé à plusieurs reprises les raisons pour lesquelles il serait dangereux de diminuer encore les effectifs de l'armée suisse.

Mais on ne saurait se faire une opinion sans prendre en compte certains arguments des partisans du DEVA, dont ceux-ci:

*- Compte tenu du contexte politique, de l'opposition du Groupe pour une Suisse sans armée (GSsA) et du Parti socialiste, notamment, il est impossible de mettre sur pied une armée parfaite. Il faut donc essayer d'agir au mieux dans le domaine du possible.*

*- Une armée de 100'000 hommes est certes insuffisante, mais ces 100'000 hommes seront en fait plutôt 120'000 et on peut espérer revenir progressivement à un effectif de 200'000 hommes.*

*- L'obtention d'un crédit de 5'000'000'000 de francs par an permettra de moderniser l'équipement de l'armée. Une armée de taille réduite mais bien équipée est préférable à une armée plus importante mais dotée d'un équipement obsolète.*

*- Si le DEVA est refusé par référendum, les socialistes obtiendront l'annulation de ce budget.*

Il est vrai que l'armée idéale n'existe pas. Encore faudrait-il s'entendre sur ce qu'on appelle «agir au mieux dans le domaine du possible».

Pourquoi proposer une armée de cent mille hommes si on espère en revenir un jour à l'effectif actuel? Pourquoi ne pas conserver simplement ce qui existe? C'est un phénomène connu qu'une réforme insatisfaisante, au lieu d'être corrigée par un retour en arrière, se trouve le plus souvent aggravée par la réforme suivante.

Il est évidemment nécessaire de disposer d'une armée bien équipée. Mais l'alternative ne se réduit pas fatalement à un choix entre une armée de taille réduite bien équipée et une armée plus importante dotée d'un équipement obsolète. Ce qu'il faut obtenir, c'est une armée aux effectifs suffisants **et** bien équipée. Je sais qu'il s'agit d'une décision politique qui se heurte à des oppositions d'ordre idéologique, mais ce n'est pas une raison pour abandonner le combat. A quoi bon un équipement dernier cri s'il n'y a pas assez de monde pour s'en servir, pour occuper le terrain et défendre les frontières?

Il est évident que les socialistes feront tout ce qu'ils peuvent pour obtenir la diminution du budget de l'armée. Ce sont les autres qu'il faudra convaincre que l'évolution de la situation géopolitique nécessite de grands moyens. Et ce n'est pas en acceptant une armée croupion, même très bien équipée, qu'on y parviendra.

Ce n'est pas non plus avec une armée croupion qu'on résoudra les problèmes des quasi-volontaires qui font du service et de l'avancement. L'époque où les patrons, heureux de disposer de cadres bien formés par l'armée, trouvaient normales les absences de ces employés pour cause de service militaire est révolue. Un grand nombre de cadres d'entreprise sont payés au rendement et fortement pénalisés par leurs obligations militaires, quand leurs employeurs ne leur demandent pas de se faire réformer ou qu'ils ne peuvent pas profiter d'une double nationalité pour échapper à la conscription. C'est du moins ce qui ressort d'un très bon article de la *Nation*<sup>2</sup> signé Alain Mermoud.

Qu'advierait-il de l'emploi de ces courageux en cas de mobilisation?

Il est essentiel que les effectifs soient plus que suffisants, afin que l'armée de milice dispose d'un réservoir propre à assurer une rotation des militaires engagés.

Pour cela, il faut rétablir la **véritable** conscription obligatoire et supprimer le service civil.

Je voudrais ne plus jamais avoir à lire sous la plume d'un officier de l'armée suisse amer que «le coût de la sécurité produite par l'armée (...) [est transféré] sur ce qui est aujourd'hui devenu *de fait* une minorité discriminée: le citoyen soldat de sexe masculin, mono-national, âgé de 18 à 35 ans, apte au service et qui ne *triche pas* avec la conscription obligatoire»<sup>3</sup>.

*Mariette Paschoud*

<sup>1</sup> On peut télécharger des listes de signatures dans les quatre langues nationales en suivant le lien [www.armee-reduite-de-moitie-non.ch](http://www.armee-reduite-de-moitie-non.ch), rubrique «formulaire» en haut à droite, puis «download». On peut également en commander à l'adresse suivante: Comité de citoyens pour notre sécurité – Non à la réduction de moitié de l'armée / Case postale 7701 / 6302 Zoug.

<sup>2</sup> *La Nation* n° 2044 du 13 mai 2016, page 4.

<sup>3</sup> Ibid.

\*\*\*\*\*

## Ne dites pas...

Ne dites pas: «Les gens d'Eglise qui, au nom de la charité chrétienne, font l'apogée de la solidarité illimitée et de l'accueil de toute la misère du monde trahissent un message évangélique qui se pratique d'individu à individu.» Dites: «Les gens d'Eglise qui, au nom de la charité chrétienne, font l'apologie de la solidarité illimitée et de l'accueil de toute la misère du monde trahissent un message évangélique qui se pratique d'individu à individu.»

Le commandement «tu aimeras ton prochain» comme toi-même, déjà bien difficile à appliquer, ne signifie pas «tu aimeras la terre entière comme toi-même». Le Christ savait bien qu'à l'impossible nul n'est tenu et les clercs, pape en tête, qui s'efforcent de donner mauvaise conscience aux Européens sont tout simplement des serviteurs infidèles.

*Le pinailleur*

\*\*\*\*\*

## Bricoles

### Concert annulé

On se demande quelle substance assurément nocive avaient ingérée M. Samuel Hazard, maire de Verdun, ou les responsables de la Mission du centenaire, de l'Etat, du Département ou de la Région pour avoir invité un rappeur anti-français, M. Alpha Diallo, dit Black M, à donner un concert lors de la cérémonie commémorative de la tristement célèbre bataille de Verdun.

A l'évidence, une telle commémoration, destinée à honorer les 362'000 soldats français et les 337'000 soldats allemands tombés entre février et décembre 1916, méritait une cérémonie digne, sobre, placée sous le signe du respect et du recueillement.

Un saltimbanque proclamant qu'«on allait bien s'amuser» eût été parfaitement incongru et on s'étonne qu'il ait fallu une mobilisation sans précédent sur les réseaux sociaux pour que cette ahurissante invitation soit finalement annulée. Elle ne l'a pas été par des responsables qui auraient reconnu leur manque de goût ou le caractère évidemment inopportun de ce projet, mais «en raison de forts risques de trouble à l'ordre public». Et qui, selon les organisateurs, auraient été les auteurs de trouble? Evidemment les patriotes indignés de cette invitation, qu'on traite pour l'occasion de racistes, de fascistes et de partisans, selon le mot de Mme Azoulay, ministre de la culture, d'un «ordre moral nauséabond».

On observera que ceux qui se sont élevés contre le projet de concert n'ont pas exigé que Black M soit définitivement privé du droit d'exprimer sa haine de la France et des Français, ou son admiration pour le terroriste qui causa la mort de dix-sept chrétiens à la place Jemaa El-Fna de Marrakech, mais qu'il soit empêché de le faire **à cette occasion**. Et personne n'a évoqué la couleur de sa peau, sauf les bobos qui volent à son secours et qui voient du racisme dans ce sursaut de patriotisme.

On observera encore que ni Jack Lang ni Rama Yade ni Mme Azoulay n'ont crié au «danger pour la liberté d'expression et la création» ou au racisme lorsque des spectacles de M. Dieu-donné M'Bala M'Bala ont été annulés et que l'humoriste franco-camerounais s'est fait proprement expulser du Canada à peine arrivé. (cp)

### Quatre milliards

Les pouvoirs publics français financent les syndicats à hauteur de quatre milliards par an, alors même que le taux de syndicalisation est d'à peine 8 %. Cette manne est destinée à «fluidifier les relations sociales» selon la formule délicieuse d'un responsable patronal.

C'est le résultat de l'enquête d'une commission parlementaire présidée par M. Nicolas Perruchot, et publié dans le *Figaro* en 2011 déjà<sup>1</sup>.

Et quel est le résultat de ces largesses étatiques? Des permanents syndicaux grassement rétribués appellent à la mobilisation contre la loi El Khomri, organisent des grèves et des blocages qui diminuent encore – bien évidemment – la rentabilité des entreprises et la compétitivité de l'économie française. Après quoi, on feindra de s'indigner de la croissance du chômage et de l'incurie du Gouvernement.

Et si l'on décrétait que, dès demain, les syndicats n'auront d'autres ressources que les cotisations de leurs membres? Plus de «décharges syndicales» pour les fonctionnaires qui sont

payés par leur ministère pour n’y mettre jamais les pieds, plus de subventionnement des entreprises, plus de mise à disposition de locaux ou de personnel.

Les syndicats auraient-ils encore les moyens de verser leurs salaires aux grévistes? (cp)

<sup>1</sup> <http://www.lefigaro.fr/societes/2011/12/03/04015-20111203ARTFIG00002-l-argent-cache-des-syndicats.php>.

## Retour au protectionnisme agricole

Faute d’une dose (à définir) de protectionnisme sur les produits agricoles, je crains la mort de tous nos paysans ou leur recyclage imposé en fonctionnaires fédéraux promus *gardiens du paysage*. Un agriculteur vaudois s’est suicidé cette année. En France, c’est près de deux paysans **par jour** qui se donnent la mort, étranglés par les dettes: l’image du riche paysan qui changeait de Mercedes lorsque les cendres de ses cigares débordaient du cendrier est largement obsolète. Le paysan du XXI<sup>e</sup> siècle trime huitante heures par semaine pour survivre après avoir payé les mensualités de son tracteur, de ses Alfa Laval Hydro Plus, et agrandi son poulailler et son boiton pour les mettre aux normes exigées par les fonctionnaires fédéraux.

S’il y a, dans les grandes surfaces, des légumes à 2,40 francs le kilo venus de Lettonie par camions frigorifiques et le même légume produit en Suisse à 3,60 francs, le consommateur ira au meilleur marché, à qualité égale. Mais si le légume letton est absent des étals, est-on sûr que le client sera fâché de devoir payer un prix qui couvre les coûts de production et le salaire équitable de nos paysans?

Je fais le pari contraire. Le consommateur sait que la libre circulation des produits agricoles signifie, à terme, la mort de l’agriculture en Suisse et la dépendance totale de ses habitants des importations pour leur propre subsistance.

Est-ce bien sage, à notre époque? (cp)

## Roman?

François Légeret a été condamné à vie pour un triple meurtre commis à Vevey. Cette affaire a donné lieu à de nombreuses spéculations.

Le journaliste Jacques Secrétan, qui s’intéresse aux erreurs judiciaires, vient de publier un livre consacré à l’affaire Légeret, livre intitulé *Un assassin imaginaire*<sup>1</sup>.

Je n’ai pas encore lu cet ouvrage et ne peux donc pas me prononcer sur son contenu.

Mais je me méfie des condamnations fondées sur des faisceaux d’indices et sur l’intime conviction des magistrats. Des faisceaux d’indices ne remplacent pas une preuve, fût-elle unique. Quant aux procureurs et juges, on ne sache pas qu’ils bénéficient de l’infailibilité.

Il semble que, dans ce genre de situation – voir aussi l’affaire Ségalat ou celle, plus ancienne, du pharmacien de Romont –, le principe qui veut que le doute profite à l’accusé soit allégrement violé.

Et n’y a-t-il pas doute en l’occurrence? Chaque fois que l’affaire Légeret est évoquée dans la presse, je lis dans mon quotidien gratuit habituel que François Légeret a été condamné pour avoir tué sa mère, une amie de celle-ci et sa sœur, **dont le corps n’a jamais été retrouvé**<sup>2</sup>.

Peut-on exclure totalement que ce corps disparu soit celui d'une femme bien vivante, qui aurait refait sa vie quelque part, et qui aurait pu être mêlée aux meurtres des deux autres?

Mais non, voyons! Tout ça, c'est du roman policier! (*mp*)

<sup>1</sup> Editions Mon Village, 2016

<sup>2</sup> C'est moi qui souligne. M.P.

## Président inébranlable

Le président Hollande ne cédera pas aux pressions de la rue dans l'affaire de la loi sur le travail. Il l'a dit et on pourrait le croire, compte tenu de la fermeté, voire de la brutalité, dont son gouvernement et lui-même avaient fait preuve lors des manifestations contre le mariage pour tous.

«Je ne céderai pas parce qu'il y a eu trop de gouvernements qui ont cédé», s'est écrié le phénix des hôtes de l'Élysée, qui «préfère qu'on garde de [lui] l'image d'un président qui a fait des réformes plutôt qu'un président qui n'a rien fait».

Une fois de plus, le président français se préoccupe davantage de son image que de la cause qu'il est censé défendre. Dame! L'élection présidentielle approche.

Cependant, cette fois-ci, les manifestants ne sont pas des «réactionnaires» et autres «cathos» plutôt inoffensifs, mais des gauchistes et des grévistes capables de paralyser tout ou partie du pays à l'appel des syndicats.

Cédera, cédera pas? Les paris sont ouverts. (*mp*)

## Merci papa!

La procréation assistée telle qu'elle se pratique dans certains pays peut réserver de fort mauvaises surprises, que même un diagnostic préimplantatoire – n'oubliez pas de voter **non** à ce sujet le 5 juin – ne saurait dépister.

Il semblerait que trois familles canadiennes, convaincues d'avoir acquis auprès d'une société spécialisée des échantillons de sperme provenant d'un donneur «en parfaite santé, doté d'un QI élevé et titulaire d'un doctorat», aient appris par hasard que l'individu en question était en fait un repris de justice toxicomane, souffrant de schizophrénie et de troubles psychotiques.

Compte tenu des actions judiciaires entreprises et des dommages et intérêts réclamés par les familles – des millions de dollars, paraît-il –, on peut supposer que des enfants sont nés de ces procréations assistées, bien qu'il n'en soit fait mention nulle part à ma connaissance. Ce doit être en tout cas l'avis du titreur de **20 minutes**, dont le *Un psychopathe en guise de papa* aura ravi tous les pères biologiques ou adoptifs qui, par leurs soins et leur affection, méritent que leurs enfants les appellent *papa*. (*mp*)

\*\*\*\*\*

*Le Pamphlet*

*Case postale 998*

*1001 Lausanne*

*Courriel: courrier@pamphlet.ch*

*ccp:10-25925-4*

*Rédacteur responsable: Mariette Paschoud*

*ISSN 1013-5057*